

RAPPORT ANNUEL  
**FORMATION**  
**PROXIMITÉ**  
09.10



BARREAU DE QUÉBEC



## TABLE DES MATIÈRES

---

Rapport de la bâtonnière	4
Conseil du Barreau de Québec	6
Rapport de la directrice générale	7
Rapport des comités permanents	8
Comité sur la formation et les services aux membres	8
Comité sur la Cour d'appel	8
Comité sur la Cour Supérieure	9
Comité sur la Cour du Québec	10
Comité sur la justice administrative	10
Comité sur l'exercice illégal	11
Comité sur les relations extérieures	12
Comité sur l'intégration sociale et la justice	12
Comité de liaison du Barreau de Québec avec le Centre d'accès à l'information Juridique (CAIJ)	13
Comité des avocats et avocates en entreprise	14
Comité sur la conciliation travail-famille	14
Événement – Rentrée judiciaire	16
Événement – 20 <sup>e</sup> anniversaire du jumelage Québec-Versailles	17
Partenaires majeurs	17
Événement – Hommage du Lieutenant-gouverneur	18
Appuis financiers	18
Rapport des vérificateurs	19
États financiers	20

## RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE

---



Les derniers mots, le temps du bilan.

En début d'année je vous avais fait part de 4 mandats qui devraient orienter les actions du Barreau de Québec pour l'exercice 2009-2010.

### LA FORMATION CONTINUE

De ces 4 dossiers, j'avais identifié la formation comme une « supra priorité ».

En effet, en cette année marquée par l'entrée en vigueur de la formation obligatoire continue, il était et il est toujours de notre devoir de s'assurer de mettre en place les facilités et des ressources pour permettre à chacun d'entre nous de rencontrer notre obligation de 30 heures de formation obligatoire par période de 24 mois.

Après 12 mois, c'est plus de 40 heures de formation qui ont été offertes par le Barreau de Québec excluant toute formation offerte par le Barreau du Québec, le Jeune Barreau de Québec ou les autres organismes accrédités.

C'est près de 5 000 heures qui ont été offertes à 1 960 participants à travers 21 activités de formation.

Me Daniel O'Brien, membre du Conseil du Barreau de Québec et président du Comité sur la formation, vous donnera dans son rapport plus de détails, mais je crois, qu'en cette première année de formation continue, les efforts et l'engagement dans ce dossier de Me O'Brien, de son comité et de vous tous, ont porté fruits.

Il ne faut pas relâcher et continuer ses efforts car il en va du maintien de notre droit de pratique.

Il faut également le répéter, la formation continue est une opportunité de faire valoir nos avocats et démontrer au public notre souci de maintenir un niveau de connaissances supérieur.

### LE CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITÉ

Ce dossier est bien illustré par la course à relais, image que j'ai utilisée à plusieurs reprises cette année en parlant de mon engagement comme bâtonnière.

Malheureusement, nous n'avons pu procéder à « couper le ruban rouge » au cours du mandat 2009-2010, mais les derniers jours ont permis de trouver des solutions permettant la concrétisation de ce projet, qui est en soi une façon de matérialiser « l'accès à la justice » dont nous parlons si fréquemment.

Ces obstacles surmontés, nous croyons que le Centre de justice de proximité pourrait ouvrir ses portes d'ici la fin de l'année 2010.

### LA GOUVERNANCE

Le Barreau s'est doté de politiques de régie interne complètes qui sont maintenant adoptées et appliquées. De cette manière, nous assurons une meilleure transparence des façons de faire du Barreau de Québec et, que le Barreau de Québec demeure une organisation moderne avec une saine gestion.

### LE 20<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE QUÉBEC-VERSAILLES

Nous avons souligné, au cours de cette année, la vision de nos prédécesseurs qui ont mis en place l'entente entre les Barreaux de Versailles et de Québec et les principaux intervenants qui en assurent le maintien.

L'accord de réciprocité de la main-d'œuvre (ARM) ayant été signé par les avocats et étant sur le point d'être applicable, il faut saisir cette opportunité pour permettre aux avocats de notre section de demeurer à l'avant-garde « des affaires du droit » et encourager ces échanges.

D'ailleurs, l'ambition de notre gouvernement étant de faire de même avec toute l'Europe, il y a là une ouverture pour les avocats qu'ils doivent saisir dans le but de continuer à offrir à leurs clients des connaissances et des services adaptés à ce marché élargi et mieux encadré.

Cette année a également été remplie par de nombreuses cérémonies d'assermentation de juges puisque, autant la Cour d'appel, la Cour supérieure, que la Cour du Québec, a vu ses rangs modifiés et s'enrichir par l'entrée en fonction de nouveaux juges (Guy Gagnon, j.c.a., Jean Bouchard, j.c.a., Jean-François Émond, j.c.s., Pierre Ouellet, j.c.s., François Huot, j.c.s., Marie-Claude Gilbert, j.c.q., Jacques Tremblay, j.c.q.). Ces cérémonies m'ont également amenée, à titre de bâtonnière, à prononcer des allocutions à Ottawa, à l'occasion de l'assermentation publique de l'honorable Pierre Blais, nouveau juge en chef à la Cour d'appel fédérale et à Montréal, à l'occasion de l'assermentation de Messieurs les juges Nicolas Kasirer, j.c.a., et Jacques Léger, j.c.a.

---

En lien avec notre plan stratégique et notre plan de communication adoptés l’an dernier, nous avons rencontré, la directrice générale et moi-même, le Maire de Québec, la Mairesse de Lévis, la présidente du TAQ, le président de la Régie du logement.

Aussi, au cours du mandat 2009-2010, j’ai eu le privilège d’assermenter 143 nouveaux membres à l’occasion de 15 cérémonies d’assermentation.

Il y a lieu de mentionner l’excellente collaboration, tout au cours de l’année, des juges en chef et particulièrement de Monsieur le juge en chef associé Robert Pidgeon, j.c.s., et de Monsieur le juge en chef associé Mario Tremblay, j.c.q. De même, nous avons pu compter sur la collaboration des juges coordonnateurs à tout moment dans l’année et je les en remercie.

Divers dossiers administratifs telle la fin de la gratuité de certains locaux occupés par notre barreau au Palais de justice ou par nos associations, le réaménagement du salon des avocats et du vestiaire, de même que l’agrandissement de nos locaux, en plus des séances du conseil, des comités, ont également comblé le temps consacré à cette année.

## **BARREAU DU QUÉBEC**

Par ailleurs, le Barreau de Québec a maintenu le rôle important qu’est le sien dans toutes les affaires du Barreau du Québec, mais notamment s’est particulièrement impliqué dans les dossiers de remplacement du directeur général et de la révision du profil et des fonctions de celui-ci, de la réforme du Code de procédure civile, et de l’implantation des centres de justice de proximité.

Mais ces quelques lignes sont nettement insuffisantes et ne permettent qu’un survol des dossiers d’une année où les jours et les heures ne sont jamais assez nombreux.

Je l’ai déjà écrit, mais la répétition est ici nécessaire pour rappeler que le travail s’accomplit grâce à l’engagement d’une équipe de personnes impliquées, sérieuses et qui acceptent de mettre toutes leurs qualités et leur talent au service de leur barreau, à votre service.

Ici je veux souligner le travail et l’engagement continu de la première conseillère Me Lu Chan Khuong, de Me Suzanne Gagné, Me Guy Leblanc, Me Marie-Claude Rioux, Me Éric Hardy, Me Daniel O’Brien, Me Sébastien Jobin-Vermette, Me Mathieu Leblanc-Gagnon, Me Sylvio Normand, Me Christine Rochefort et Me Chantal Gosselin.

Je veux également souligner le travail de l’équipe de la permanence sous la direction de Me Lisa Bérubé, qui œuvre souvent dans l’ombre et de tous les présidents de comité et de leurs équipes, dont je vous invite à lire les rapports dans les pages qui suivent.

Un dernier mot pour remercier mes associés de Stein Monast pour leur appui tout au cours de cette année, un merci spécial à Mes Karine Dionne et David Ferland, sans oublier ma complice de cette aventure, une extraordinaire collaboratrice, Madame Claude Girard.

Merci à vous tous.

**Lise Bergeron,  
Bâtonnière de Québec**

## CONSEIL DU BARREAU DE QUÉBEC 2009-2010

---



**De gauche à droite :** Me Guy Leblanc, trésorier ; Me Suzanne Gagné, secrétaire ; Me Lu Chan Khuong, première conseillère ; Me Marie-Claude Rioux, conseillère de l'administration publique et parapublique ; Me Chantal Gosselin, ancienne bâtonnière ; Me Mathieu Leblanc-Gagnon, premier vice-président du Jeune Barreau de Québec ; Me Lise Bergeron, bâtonnière ; Me Éric Hardy, conseiller ; Me Daniel O'Brien, conseiller de la pratique privée ; Me Sébastien Jobin-Vermette, président du Jeune Barreau de Québec.

**Absents sur la photo :** Me Sylvio Normand, conseiller du corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval ; Me Christine Rochefort, conseillère.

## L'ÉQUIPE DU BARREAU DE QUÉBEC

---

**Me Lisa Bérubé** Directrice générale  
**Michelle Thibault** Adjointe administrative  
**Mélanie Gagnon** Responsable des services aux membres et à la population  
**Anne Legault** Responsable de la formation  
**Stéphanie Émond** Service de référence  
**Marie-Pierre Adingra** Service de référence  
**Yanick Bolduc-Karakand** Service de référence

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Mouvementée. S'il y a lieu d'accoler un qualificatif à la dernière année, il s'agit là du premier qui me vient en tête. Vous vous en douterez, l'effet de l'entrée en vigueur de la formation obligatoire a eu une incidence importante sur les activités de la permanence du Barreau. Cet enjeu, qui était prioritaire pour le Conseil 2009-2010, a monopolisé l'ensemble de l'équipe du Barreau cette dernière année. Le rapport de la bâtonnière et du président du Comité sur la formation obligatoire attesteront des efforts investis en ce sens.

Je me dois immédiatement de souligner ici l'effort considérable de Mesdames Mélanie Gagnon et Michelle Thibault qui ont consacré tous les efforts requis afin d'accompagner les membres dans cette nouveauté qu'est pour eux l'obligation de formation. Pour leur entière collaboration, je tiens sincèrement à les remercier.

Aussi, un immense remerciement doit être adressé aux formateurs de cette dernière année qui ont, tous et chacun, généreusement accepté de redonner gracieusement de leurs connaissances au bénéfice de la collectivité que représentent les membres de notre section, une formation de qualité et relevée. C'est un appui de taille à l'effort soutenu du Barreau de diversifier son offre de formation et d'atténuer le plus possible les coûts liés à la formation pour nos membres. La préparation de formations requiert certes du temps et des énergies et nous sommes honorés que vous les ayez consacrés au Barreau de Québec.

Maintenant, forts de cette dernière année et des expériences vécues, nous sommes prêts à planifier la deuxième année de formation pour notre section. Une ressource additionnelle à temps partiel a été engagée. Madame Anne Legault prendra en charge la formation pour la section de Québec, et ce, en collaboration avec le Comité de formation et la directrice générale.

Aussi, parallèlement à l'effort consenti à la formation obligatoire, demeure celui non négligeable consacré au service de référence. Cette année, c'est plus de 3 200 références qui ont été effectuées par les employés du service, soit 500 de plus que l'an dernier. La permanence du Barreau, avec le Comité sur les services de garde et de référence ont fait un effort particulier afin de diversifier les sources dont proviennent les appels du public. Un « réseautage communautaire » a été travaillé et amélioré ces dernières années et nous constatons maintenant la viabilité de nos démarches. Merci à nos avocats et avocates qui ont ainsi offert plus de 1 600 heures pro bono de consultations juridiques à leurs concitoyens.

Les activités telles le projet *Chartes et Citoyenneté* ainsi que les *Journées dans la vie d'un professionnel du droit* ont poursuivi leurs activités et nous avons rejoint cette année plusieurs écoles. Je remercie Me Frédéric Maltais qui est responsable du projet *Chartes et Citoyenneté*. Je tiens à remercier également tous les avocats et avocates, de même que les juges qui ont participé à ce projet de même qu'aux *Journées dans la vie d'un professionnel du droit*. Nous savons que votre temps est important et que vous acceptiez de nous consacrer quelques heures est pour nous vraiment très précieux de même que pour les jeunes étudiants qui apprécient toujours leur expérience.

Suite à certains incidents survenus dans le vestiaire des avocats et des avocates, le Barreau de Québec a été forcé d'assurer la sécurité de ses installations, et surtout, celle de ses membres. À compter de cet été, le vestiaire sera accessible seule-

ment aux membres du Barreau avec la carte d'accès du CAIJ. Nous sommes conscients que ce nouvel aménagement vous causera certains désagréments, particulièrement pour les débuts, mais c'est le choix que nous avons fait pour assurer la sécurité de nos membres ainsi que de leurs biens. Une communication écrite vous parviendra sous peu à cet effet.

Les défis de la prochaine année ? Bonifier, structurer et améliorer l'offre de formation dans la section de Québec de même que les outils de communication et de visibilité allant de pair avec une formation adéquate. Il y aura aussi le réaménagement des espaces administratifs en fonction de l'agrandissement des locaux. Le but de la démarche : offrir davantage de services et de facilités aux membres. Finalement, il sera important de mettre de l'avant certains enjeux de communication qui avaient été identifiés dans le plan stratégique. La permanence du Barreau en est rendue à cette étape et il s'agit d'un dossier dans lequel nous devons travailler dans la prochaine année.

Je terminerai ce rapport en adressant mes remerciements aux proches collaborateurs du Barreau de Québec. D'abord les membres du Conseil qui représentent fièrement les 3 600 membres de la section et qui investissent beaucoup de leur temps dans la bonne marche des affaires du Barreau. Aussi les quelque 150 bénévoles de nos comités, qui ont tenu plus de 65 réunions et qui ont suscité plusieurs initiatives heureuses, notamment : le projet pilote avec la Cour du Québec pour les demandes de prolongation de délai sans déplacement à la Cour; la signature de la convention travail-famille rafraîchie; le sondage visant à mesurer si les membres sont suffisamment outillés pour répondre à la clientèle présentant des problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle. À tous nos bénévoles, un grand merci. Votre collaboration est certes une plus-value des plus importantes pour notre barreau de section.

# RAPPORT DES COMITÉS PERMANENTS DU BARREAU DE QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2008-2009

## COMITÉ SUR LA FORMATION ET LES SERVICES AUX MEMBRES

Pour l'exercice 2009-2010, le Conseil du Barreau de Québec s'est donné la formation comme priorité. Ce choix était incontournable en raison de l'entrée en vigueur en avril 2009 des nouvelles règles du Barreau du Québec imposant à tous ses membres de participer à l'effort de formation continue de la profession et ce, dans une démarche structurée assujettie à des critères et normes d'accréditation.

La mission du comité est de se consacrer à sa priorité édictée par le Conseil du Barreau de Québec, soit la formation et à cette fin, le comité s'est donné pour mission de créer une « industrie de la formation bénévole visant à développer dans notre section un marché de la formation de qualité à faible coût ».

Ce que le comité envisage pour l'avenir et ce qui a été réalisé au cours de l'exercice 2009-2010 n'a aucune commune mesure avec les activités passées du Barreau de Québec en matière de formation. Juste dans notre section, les obligations de formation de nos 3 600 membres sont de 54 000 heures par année, soit quinze (15) heures par membre par année. Il est donc clair que le comité n'est qu'un des nombreux participants à l'offre de formation. Le comité, en conformité avec les attentes du Conseil s'est placé à une enseigne différente des autres sources de formation. En effet, il s'est fixé pour but d'offrir et de susciter l'offre de la formation locale, fréquente, variée et selon des formules et à des moments tout aussi variés et cela, à faible coût.

L'objectif concret que le comité a voulu atteindre par ses propres initiatives en formation ainsi que par celles des autres comités du Barreau de Québec, du Jeune

Barreau de Québec et de la permanence, est d'un total de 5 000 heures sur les 54 000 requises, soit moins de 10 % des besoins.

Au cours de l'exercice 2009-2010, par les initiatives locales susdites du Barreau de Québec, il s'est émis des attestations pour près de 6 000 heures, dépassant ainsi l'objectif du comité. Nos partenaires locaux que sont l'Université Laval, l'Association des avocats de la défense de Québec et l'Association des familialistes de Québec ont ajouté plus de 5 000 heures à cette offre, faisant en sorte que les membres de notre section ont pu bénéficier de près de 11 000 heures de formation locale, variée et à faible coût. Dans sa démarche, le comité a vu à ce que des formations soient aussi offertes notamment à Lévis, à Montmagny et en Beauce.

Il est essentiel de signaler aux membres de notre section que le programme mené par le comité ne pourrait exister sans la générosité des formateurs bénévoles qui déploient d'importants efforts au service de leurs collègues.

**Daniel O'Brien, président**  
O'Brien Avocats

### **Membres :**

- Me Gina Blanchet
- Me Guy De Coste,  
*Centre de services partagés du Québec*
- Me Jean-François Drouin,  
*PricewaterhouseCoopers*
- Me David Ferland,  
*Stein Monast*
- Me Julie Galibois,  
*Samson Bélair Deloitte Touche*
- Me Andréanne Gobeil,  
*Tremblay Bois Mignault Lemay*
- Me Adèle Juster,  
*Cauchon & Associés*

- Me Marie Lafond,  
*Aide juridique section jeunesse*
- Me François LeBel,  
*Langlois Kronstrom Desjardins*
- Me Hans Mercier,  
*Parent Doyon Rancourt*
- Me Claude Peachy
- Me Louis Riverin,  
*Barbeau & Associés*

## COMITÉ SUR LA COUR D'APPEL

Il me fait plaisir de vous dresser un bref compte rendu des activités du Comité sur la Cour d'appel, qui s'est réuni au cours de la dernière année à cinq (5) reprises.

Les travaux du comité et plus particulièrement la mise en place de sous-comités, ont permis la réalisation d'activités et l'avancement de dossiers, telle que la réalisation d'un sondage visant à vérifier la satisfaction des membres du Barreau du Québec quant à la procédure devant la Cour d'appel.

Le comité a procédé à l'organisation, à la présentation d'une conférence intitulée « Réduisez votre stress, suivez les règles (survol des règles de la Cour d'appel du Québec) ». Notre conférencière invitée, Me Claire Roberge, a su brillamment capter l'attention de plus de cent cinquante (150) avocats rassemblés dans la salle Gabrielle-Vallée.

Le 28 avril et le 9 juin prochain, une conférence ayant comme thème « Les techniques de plaidoirie à la Cour d'appel » sera présentée par Me Pierre Bienvenue, membre du comité.

Je tiens à remercier chaleureusement les employés permanents de notre barreau de section pour leur contribution et support.

---

Le comité tient à réitérer son appréciation pour l'excellente collaboration de monsieur le juge Paul-Arthur Gendreau, de la Cour d'appel.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du comité ainsi que Me Marie-Julie Lafleur, qui a bien voulu accepter de se joindre à nous comme secrétaire, pour leur excellence collaboration et participation.

**Me Mario Welsh, président**  
Heenan Blaikie Aubut

**Membres :**

- Me Pierre Bienvenue,  
*Directeur des poursuites criminelles et pénales*
- Me Maryse Carré,  
*Lavoie Moreau*
- Me Geneviève Cotnam,  
*Stein Monast*
- Me Ian Gosselin,  
*Ogilvy Renault*
- Me Serge Létourneau,  
*Létourneau Gagné*
- Me Daniel O'Brien,  
*O'Brien Avocats*
- Me Line Ouellet,  
*Barakatt Harvey*
- Me Hubert Reid,  
*Wilson Lafleur*
- Me Maxime Roy Martel,  
*Thibault Roy*

**COMITÉ SUR  
LA COUR SUPÉRIEURE**

Le Comité sur la Cour supérieure, aura tenu neuf réunions pendant la présente année judiciaire, dont cinq impliquaient l'équipe de cinq juges menée par l'honorable juge Pidgeon. Il est également utile de rappeler que sept des onze

avocats membres du comité ont été remplacés au début de la présente année, ce qui constituait un renouveau significatif à l'intérieur du groupe.

Les travaux du comité et de quelques sous-comités ont permis l'avancement des dossiers qui apparaissent les plus pertinents à l'amélioration du traitement des dossiers dans les différentes chambres de la Cour supérieure.

On peut citer, en particulier, les réalisations suivantes :

- Promotion par divers moyens du projet pilote d'expertise unique auprès des membres de la section de Québec, la durée du projet pilote devant incidemment être prolongée au-delà du 30 juin 2010;
- Élargissement des critères de sélection des dossiers sujets à la gestion de début d'instance, de manière à offrir ce mécanisme à un nombre accru de litiges; les commentaires de nos collègues sur cette nouvelle façon de faire – en vigueur depuis le 27 avril 2009 – sont très majoritairement positifs;
- Établissement de contacts accrus avec les responsables du greffe de la Cour supérieure, incluant la tenue, pour une seconde année consécutive, d'un dîner rassemblant les principaux intervenants œuvrant au sein et au bénéfice de la Cour supérieure;
- Amélioration de la gestion relative à la distribution des dossiers et à la disponibilité des salles d'audition (davantage utilisées le matin), aux fins d'éviter des attentes trop longues ou des reports d'audition;
- Instauration de conférences préparatoires pour les procès d'une durée

d'audition de plus de trois jours, à compter du prochain appel général des causes, et ajout de moyens pour faciliter la fixation de la date d'audition;

- Préparation et diffusion, par le Comité sur la Cour supérieure, d'un communiqué énonçant certains rappels importants à l'ensemble de la communauté juridique du district de Québec, pour susciter et provoquer une cohésion encore accrue des efforts de la magistrature et du Barreau de Québec, dans l'administration des dossiers judiciaires.

Je me permets encore une fois de souligner le dynamisme et l'esprit constructif de tous les membres du comité qui m'entourent. Je salue également la très grande ouverture et l'esprit de collaboration de l'honorable juge Pidgeon et de son équipe de juges responsables de l'administration des diverses chambres, qui font que toutes les problématiques soulevées sont considérées et traitées rapidement et efficacement.

**Me Alain Michaud, président**  
Michaud LeBel

**Membres :**

- Me Kathy Bergeron,  
*Beauvais Truchon*
- Me Lise Bergeron,  
*Stein Monast*
- Me Jean Dallaire,  
*Bernier Beaudry*
- Me Suzanne Gagné,  
*Létourneau Gagné*
- Me Marie-Paule Gagnon,  
*Stein Monast*
- Me Stéphane Lavoie,  
*Brodeur Prémont Lavoie*
- Me Guy Leblanc,  
*Langlois Kronstrom Desjardins*
- Me Steve Magnan,  
*Labrecque Asselin*

- *Me Luc Paradis,  
Morency Avocats*
- *Me Reynald Poulin,  
Beauvais Truchon*
- *Me Danielle Tremblay,  
Greffé civil*

## **COMITÉ SUR LA COUR DU QUÉBEC**

Le Comité sur la Cour du Québec, a comme mandat de conseiller le Barreau de Québec sur toutes questions relatives à l'administration de la justice concernant la Cour du Québec, tout en favorisant la collaboration entre les juges de cette cour et les membres du Barreau de Québec. Le comité a tenu trois rencontres dont l'une en présence de la juge coordonnatrice pour l'est du Québec, l'honorable Suzanne Villeneuve, et des juges coordonnateurs adjoints de la chambre civile, criminelle et jeunesse, les honorables Charles G. Grenier, Chantal Pelletier et Lucie Rondeau.

Dans le cadre de cette dernière rencontre, le comité a pu identifier certains dossiers prioritaires qui ont permis, au cours de la dernière année, de traiter des sujets suivants :

- la tenue de façon plus hâtive des conférences de règlement à l'amiable,
- la modification du nombre de jours requis afin qu'une cause soit considérée comme une cause longue,
- le respect des délais de production de la déclaration devant être produite aux termes de l'article 274.2 C.p.c., et de s'assurer de compléter la déclaration en entier – notamment pour la durée prévue, le nombre de témoins et leur qualité,
- la déontologie et la courtoisie dans les échanges entre avocats et juges,

- la mise en place d'un processus afin de simplifier la présentation des demandes de prolongation de délai non contestées dans le cadre de l'article 110.1 C.p.c.

Plus particulièrement sur ce dernier sujet, le comité a été en mesure, avec la collaboration de monsieur le juge Charles G. Grenier, juge coordonnateur adjoint pour la chambre civile, d'élaborer un projet pilote visant à simplifier la procédure de demande de prolongation de délai dans les requêtes non contestées.

En date du 15 mars 2010, la Cour du Québec annonçait la mise en place d'un projet pilote pour le district de Québec concernant les requêtes en prolongation de délai non contestées, qui évite dorénavant le déplacement des avocats et permet la libération d'une certaine période de temps de cour de pratique qui était autrefois attribuée à ce type de requête.

En terminant, j'aimerais remercier l'ensemble des membres du comité pour leur disponibilité et leurs intérêts qu'ils ont démontrés de même que l'approche constructive sur l'ensemble des sujets que nous avons traités au cours de la dernière année.

De plus, au nom du comité, il y a lieu de souligner la collaboration des juges de la Cour du Québec dans le cadre de ces travaux et plus spécialement dans la mise en place du projet pilote sur les requêtes en prolongation de délai.

**Charles Morisset, président**  
Joli-Cœur Lacasse

### **Membres :**

- *Me Nicolas Asselin,  
BCF*
- *Me Christian Bélanger,  
Bélanger Richard*

- *Me Myriam Cantin,  
Aide juridique section jeunesse*
- *Me Suzanne Gagné,  
Létourneau Gagné*
- *Me Caroline Gravel,  
Robitaille Roberge*
- *Me Pierre Gravel*
- *Me André Jacques,  
Provençal Breton Murray*
- *Me Marie-Ève Paré,  
La Financière agricole du Québec*
- *Me Sandra Rioux,  
Directeur des poursuites criminelles  
et pénales*
- *Me Dominique Rousseau,  
Chamberland Gagnon*
- *Me Mathieu Thériault,  
Aide juridique Centre-Ville*
- *Me Danielle Tremblay, Greffé civil*

## **COMITÉ SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

Le comité s'est réuni à quatre (4) reprises au cours de cette année, soit les 27 octobre et 19 novembre 2009 ainsi que le 12 janvier et 10 mars 2010.

En début de mandat, la Commission des relations du travail a demandé de rencontrer le comité afin d'établir un lien entre celle-ci et les membres du Barreau exerçant devant elle. Il a alors été convenu, à l'instar de ce qui avait été fait lors du mandat précédent avec la Commission des lésions professionnelles, de tenir une rencontre à laquelle serait convié l'ensemble des avocats du Barreau de Québec pratiquant devant la Commission des relations du travail. Cette rencontre aura lieu le 19 mai prochain.

Par ailleurs, le président de la Commission des lésions professionnelles,

---

Me Jean-François Clément, a participé à l'une de nos rencontres afin de faire un bilan de la dernière année.

Nous souhaitons et recommandons de continuer d'inviter les présidents des tribunaux administratifs à tour de rôle afin d'être mieux en mesure de circonscrire les problématiques et également les bons coups vécus dans chacun de ces tribunaux.

Outre la rencontre avec la Commission des relations de travail, nos travaux ont porté également sur l'organisation de conférences-midi. Une conférence se tiendra donc le 20 mai prochain lors de laquelle Me Jocelyn Rancourt traitera de la juridiction de la Commission des lésions professionnelles en matière d'harcèlement psychologique.

Nous recommandons d'agir en collaboration avec le Comité sur la formation continue, et ce, afin d'offrir des conférences dédiées aux champs de pratique couverts par les tribunaux administratifs du Québec.

En terminant, nous remercions les membres du comité pour leur participation et implication.

### **Karine Dionne, présidente**

Stein Monast

#### **Membres :**

- Me Marie-Jo Bouchard,  
*Melançon Marceau Grenier et Sciortino*
- Me Christian Drolet,  
*Heenan Blaikie Aubut*
- Me Guy Grantham,  
*Daignault & Associés*
- Me Simon Kearney,  
*Langlois Kronstrom Desjardins*
- Me Lu Chan Khuong,  
*Bellemare Avocats*

- Me *Éric Michaud,*  
*Giasson & Associés*
- Me *Jean-Philippe Ouellet,*  
*Centre communautaire juridique*  
*de Québec*
- Me *Annie Parent,*  
*Les avocats le Corre & associés*
- Me *Samuel Proulx-Lemire,*  
*Poulin Larose Proulx Lemire*
- Me *Julie Rancourt,*  
*CSST*
- Me *Sheila York,*  
*Régie des rentes du Québec*

### **COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL**

Le Comité sur l'exercice illégal a pour mandat de voir à la protection du public en s'assurant que seuls les membres du Barreau posent les actes qui leur sont réservés par la *Loi sur le Barreau*. Dans cette optique, il examine les actes dérogatoires commis par les contrevenants et le cas échéant, formule ses recommandations au Barreau sur l'opportunité de poursuites judiciaires.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité a tenu cinq réunions de travail qui ont eu lieu les 27 avril, 8 juillet, 30 septembre, 25 novembre 2009 ainsi que le 17 février 2010. Lors de ces rencontres, le comité a procédé à l'examen de huit nouveaux dossiers.

De ce nombre, trois cas ont été référés au Comité sur l'exercice illégal du Barreau du Québec en raison du fait que les actes reprochés avaient été commis à l'extérieur de la section ou présentaient, dans au moins un cas, une dimension provinciale.

Le comité a aussi recommandé au Conseil du Barreau de Québec l'envoi de quatre avis formels sous forme de mise en demeure à autant de personnes. Les actes reprochés à ces personnes consistaient à avoir préparé et transmis une mise en demeure pour le compte d'un tiers et donner, notamment, des avis juridiques et également rédiger pour le compte d'un tiers des procédures telle une requête introductive d'instance.

L'envoi d'avis formels plutôt que la recommandation de plaintes à l'égard des contrevenants a été préconisé afin de tenir compte des circonstances particulières de chacun des cas et d'une certaine forme de gradation des sanctions en proportion de l'acte reproché, de sa fréquence et des conséquences négatives pour le public ou la personne servie par le non-membre du Barreau.

Les membres du comité ont aussi, au cours de leurs rencontres, constaté l'ampleur de la problématique liée à l'offre grandissante de services à caractère juridique disponibles sur Internet. Le contrôle de la qualification professionnelle des personnes offrant de tels services demeure impératif. De l'avis du comité, l'examen de ce genre de dossier devra impliquer bien plus souvent qu'autrement le support des instances provinciales du Barreau tant en raison de la dimension provinciale des actes reprochés, mais aussi en raison des moyens requis pour effectuer les vérifications ou les enquêtes appropriées préalables.

Enfin, les membres du comité ont pris acte à leur grande satisfaction de l'entrée en vigueur, le 19 juin dernier, d'un amendement au Code des professions qui fait en sorte que le calcul de la prescription de recours d'une année contre un

contrevenant débute maintenant à la date de la connaissance par le poursuivant (le Barreau) de la perpétration de l'infraction.

Je profite de la présente pour remercier tous les membres du comité qui ont assisté à nos réunions de même que Me Lisa Bérubé, directrice générale du Barreau et madame Michelle Thibault, secrétaire du comité de leur collaboration tout au long de la dernière année.

**Me Jean Mathieu Potvin, président**  
La Capitale assurances générales inc.

**Membres :**

- Me Annie Claude Bergeron,  
Directrice des poursuites criminelles et pénale
- Me Sandra Bilodeau,  
Commission municipale du Québec
- Me Anne-Marie Gagné,  
O'Brien Avocats
- Me Chantal Hamel,  
Autorité des marchés financiers
- Me Éric Hardy, Ogilvy Renault
- Me Marie-Claude Héroux,  
Héroux Boivin
- Me Sébastien Jobin-Vermette,  
SAAQ
- Me Frédéric Maltais,  
Dussault Larochelle Gervais Thivierge
- Me Sophie Morin,  
SAAQ
- Me Antoine Motulsky,  
Létourneau Gagné
- Me Anne Picher,  
Direction générale des services de justice

**COMITÉ SUR LES  
RELATIONS EXTÉRIEURES**

Après avoir produit un rapport sur les orientations que devrait prendre le Barreau de Québec en matière de relations extérieures, le comité a, en 2009-2010, travaillé sur les orientations retenues.

Le comité s'est réuni les 19 mai, 21 octobre, 4 décembre 2009, 27 janvier et 26 février 2010. Il a créé quelques sous-comités dont notamment celui chargé d'organiser un colloque avec le Barreau de Floride, lequel est prévu avoir lieu le 3 juin 2010. Des avocats floridiens viendront donner des conférences tant à la population que des conférences plus spécialisées à des membres du Barreau de Québec. Ces conférences seront accréditées. Elles viseront à favoriser une meilleure formation des avocats québécois aux réalités auxquelles sont confrontés les québécois qui voyagent ou habitent temporairement en Floride.

Des travaux et réflexions ont été avancés afin de favoriser les rapprochements avec les barreaux de Versailles, du Maine et l'Association du Barreau canadien.

De plus, les opportunités reliées à la signature de l'entente entre le Québec et la France quant à la mobilité de la main d'œuvre ont animé le comité. Une conférence de sensibilisation est prévue au cours de l'automne prochain.

**Me Clément Samson, président**

Joli-Cœur Lacasse

**Membres :**

- Hélène Bourassa,  
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
- Me Pauline Gagnard,  
Ministère du Revenu du Québec
- Me Claude Gélinas,  
SAAQ

- Me François P. Gendron
- Me Rachel Journeault,  
Tremblay Bois Mignault Lemay
- Me Charles Laflamme,  
Cliche Laflamme Loubier
- Me Guy Leblanc,  
Langlois Kronstrom Desjardins
- Me Patricia Lévesque,  
Secrétariat aux affaires autochtones
- Me Marie-Ève Paré,  
La Financière agricole du Québec
- Me Stéphanie Thibault,  
Cour supérieure du Québec

**COMITÉ SUR L'INTÉGRATION  
SOCIALE ET LA JUSTICE**

Les membres du comité se sont réunis jusqu'à maintenant à six (6) occasions depuis septembre et deux réunions sont encore à venir. Étant donné le congé de maternité de la soussignée, Me Louis-Michel Côté a agi à titre de président par intérim au cours de l'automne. Sa contribution a été très appréciée par les membres du comité et je tiens personnellement à le remercier.

Tel que perçu par ses membres, le mandat du comité vise, pour le district judiciaire de Québec, à améliorer la situation des personnes qui présentent des problèmes de santé mentale ou une déficience intellectuelle et qui font face à l'appareil judiciaire, que ce soit en matière civile ou criminelle. Pour ce faire, les membres du comité considèrent comme prioritaire d'outiller et d'appuyer les avocats qui œuvrent auprès de cette clientèle.

Conséquemment, en continuité des travaux de l'année dernière, les priorités du comité pour cette année, sont de:

- sensibiliser et offrir des formations en lien avec son mandat;

• explorer les moyens de favoriser la représentation des personnes qui présentent des problèmes de santé mentale ou une déficience intellectuelle devant les tribunaux pour le district judiciaire de Québec.

En collaboration avec la direction du Barreau de Québec, un sondage a été effectué auprès de la collectivité juridique de la section afin de bien cerner les préoccupations et les besoins en lien avec les rôles et mandat du comité.

Le mercredi 9 décembre 2009, une première conférence-midi organisée par le comité et intitulée « La psychiatrie légale expliquée aux avocats » est présentée par le Dr (et avocat) Sébastien Proulx. Celui-ci rencontre un vif succès et fait salle comble. Le 19 mars 2010, Me Sylvie Gagnon, du Tribunal des droits de la personne, assurera une deuxième conférence-midi sous le thème « Droits à l'égalité et accommodements raisonnables, sans contrainte excessive : principes essentiels et applications ». Une troisième activité de formation sera également confirmée sous peu pour ce printemps. Le comité a de plus élaboré un programme de formations qui répond à son mandat pour les deux prochaines années.

Le comité explore actuellement les différentes avenues afin de favoriser la représentation des justiciables qui présentent des problèmes de santé mentale ou une déficience intellectuelle devant les tribunaux pour le district judiciaire de Québec. Parmi les avenues envisagées, notons l'élaboration d'une liste d'avocats remise lors de la signification des procédures en cette matière, une bonification du système de référence du Barreau de Québec en cette matière ainsi qu'un système de garde. De plus, d'éventuels échanges avec la magistrature sont également discutés.

**Me Marie-Nancy Paquet, présidente**  
Morency Avocats

#### **Membres :**

- Me Annick Allen,  
*Le Curateur public du Québec*
- Me Vincent Beaumont,  
*Morency Avocats*
- Me Stéphane Bertrand,  
*Aide juridique Centre-Ville*
- Me Bruno Bouffard,  
*Bélangier Richard*
- Me Louis-Michel Côté,  
*Côté Desmeules*
- Me Raphaël Gaboury,  
*Bernier Beaudry inc.*
- Me Jean-Claude Paquet,  
*Le Protecteur du citoyen*
- Me Marie-Claude Rioux,  
*Ministère des Ressources naturelles*
- Me Christian Trudel,  
*Directeur des poursuites criminelles et pénales*
- Me Geneviève Verreault Tremblay,  
*Ministère de la Justice*

#### **COMITÉ DE LIAISON DU BARREAU DE QUÉBEC AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)**

Le mandat du Comité de liaison du Barreau de Québec est de s'assurer de la satisfaction de ses usagers relativement aux services offerts par le Centre d'accès à l'information juridique.

À l'exception de Madame Francine Pelletier qui est responsable du CAIJ-Québec et de Madame Isabelle Pilon qui est directrice du réseau des bibliothèques, toutes les personnes impliquées dans ce comité sont membres du Barreau de Québec et proviennent des districts de Québec, de Beauce ou de Montmagny.

Au cours de l'année 2009-2010, les membres du comité se sont réunis à deux occasions, soit le 16 avril et le 3 décembre 2009. Les réunions de ce comité permettent entre autres de dresser un portrait global de la situation des trois bibliothèques des districts de Québec, Beauce et Montmagny. Des informations relatives aux statistiques de fréquentations, d'emprunts de volumes, de consultations sur place ainsi que de recherches nous sont transmises.

Cette année, un plafonnement a été constaté au niveau des accès en bibliothèque. L'évolution de la pratique du droit fait en sorte que l'utilisation des services change. Une augmentation de l'utilisation des services à distance a toutefois été constatée. Un accroissement de l'utilisation du site Internet par rapport à l'utilisation des bibliothèques a été noté. De plus en plus, on remarque un passage graduel du document imprimé vers le document numérisé, d'autant plus qu'il y a eu ajout de doctrine en ligne avec les développements récents.

Au surplus, le CAIJ-Mobile, instrument permettant de consulter le site Internet du CAIJ avec tout appareil mobile pouvant se brancher à Internet, a fait son apparition. Ce service compte déjà plus de mille utilisateurs.

En ce qui concerne la formation, une augmentation des inscriptions a été constatée compte tenu que les formations dispensées par le CAIJ ont été reconnues par le Barreau du Québec dans le cadre du programme de formation continue obligatoire. De plus, des formations à distance sont maintenant disponibles. Ainsi, il est maintenant possible de former plusieurs avocats à la fois se trouvant dans des lieux différents.

Finalement, la bibliothèque du district de Québec a été réaménagée. Des postes informatiques ont été ajoutés à l'îlot central ainsi que dans la salle de formation. Dorénavant, il sera possible d'accueillir jusqu'à huit personnes à la fois pour la formation dispensée par le CAIJ.

Je remercie les membres du comité de liaison ainsi que Mesdames Isabelle Pilon et Francine Pelletier, représentantes du CAIJ pour leur implication au sein du comité.

### **Johanne Carrier, présidente**

Aide juridique de Saint-Joseph-de-Beauce

#### **Membres :**

- Me Christina Bouchard,  
*Brodeur Prémont Lavoie*
- Me Charles Côté,  
*Ministère des Finances*
- Me Cynthia Garnier,  
*Belzile Auger Garnier*
- Me Denis LeMay
- Me Stéphane Lepage,  
*Pelletier D'Amour*
- Me Line Magnan,  
*Jacques Larochelle Avocats*
- Me Sharon Otis,  
*Héroux Boivin*
- Me Christine Rochefort,  
*Cliche Laflamme Loubier*
- Me Jérôme Théberge,  
*Lemieux Parent Théberge*

### **COMITÉ DES AVOCATS ET AVOCATES EN ENTREPRISE**

Le comité a poursuivi sa mission de regrouper et de réseauter les avocats œuvrant en entreprise dans la grande région de Québec afin de représenter leurs besoins et leurs intérêts auprès du Barreau de Québec.

Le comité s'est réuni en cours d'année aux dates suivantes: 6 mai, 8 juin, 10 septembre, 27 novembre 2009 de même que les 13 janvier et 4 mars 2010.

Le dîner-conférence du 18 février 2010 portant sur « La protection de l'avocat en entreprise » a attiré plus de 45 avocats. Cette activité a permis aux avocats de cumuler 1 h 15 de formation reconnue par le Barreau du Québec. Les conférenciers Me René Langlois, directeur général du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec de même que Me Guylaine Lebrun, coordonnateur aux activités de prévention au Barreau du Québec ont repris les grands principes entourant la responsabilité des avocats en entreprise sous l'angle de l'assurance responsabilité professionnelle.

Le comité entend clôturer la saison par un cocktail le 19 mai prochain afin de permettre aux avocats de se rencontrer et d'échanger.

Je remercie à titre de présidente tous les membres du comité qui ont participé activement à chacune des réunions pour y apporter leur expertise et leurs excellentes idées.

### **Me Céline Daigle, présidente**

La Capitale

#### **Membres :**

- Me Marie-France Amyot,  
*Desjardins Groupe d'assurances générales*
- Me Patrick Bernier,  
*COREM*
- Me François Cholette,  
*Desjardins sécurité financière*
- Me Vanessa Deschênes
- Me Jennifer Dibblee,  
*Industrielle Alliance*
- Me Hélène Dufour,  
*Nutriart inc.*
- Me Éric Hardy,  
*Ogilvy Renault*
- Me Hélène Héroux,  
*Protecteur du citoyen*
- Me Michel Paquet,  
*Cominar*
- Me Édith Thibault-Germain,  
*Desjardins Groupe d'assurances générales*
- Me Mathieu Trépanier,  
*Desjardins Groupe d'assurances générales*

### **COMITÉ SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE**

Le Comité sur la conciliation travail-famille s'est réuni aux dates suivantes:

28 avril 2009	21 octobre 2009
16 février 2010	26 mai 2009
17 décembre 2009	16 mars 2010
18 août 2009	19 janvier 2010

Les prochaines réunions auront lieu les 20 avril et 1<sup>er</sup> juin 2010.

Les membres du comité ont pour mandat « de conseiller le Barreau sur les questions touchant la conciliation travail-famille. Plus particulièrement, son mandat est d'identifier les difficultés que pose la conciliation travail-famille pour les avocats et avocates, d'évaluer les politiques familiales qui existent au sein de la

---

profession et leurs impacts sur la gestion des cabinets et contentieux. De proposer au Barreau des moyens pour favoriser la conciliation travail-famille ».

Le comité a compilé les résultats du sondage effectué à l'automne 2009 visant à vérifier la satisfaction des membres du Barreau de Québec quant à l'horaire des tribunaux en relation avec leurs obligations familiales.

À la suite de l'analyse de ces résultats, le comité a communiqué avec la bâtonnière du Barreau de Québec ainsi qu'avec le président du Comité sur la Cour supérieure, Me Alain Michaud.

Me Michaud a soumis la problématique à son comité et des échanges ont lieu présentement à ce sujet visant à trouver, dans la mesure du possible, des arrangements pouvant répondre aux obligations et objectifs de chacun.

Le comité, par le biais d'un sous-comité, travaille actuellement à la création d'un prix visant à souligner les efforts exceptionnels d'un cabinet ou d'un contentieux de la section afin de permettre à ses avocates et avocats de concilier leurs obligations familiales et la pratique du droit.

Un sous-comité de travail a été créé afin de continuer les travaux du comité débutés au cours de la dernière année visant à créer un organisme ou d'adhérer à un organisme existant permettant aux membres de la section de Québec d'accéder à une gamme de services visant à mieux concilier la pratique du droit et leurs obligations familiales.

Le comité travaille présentement à mettre sur pied une formation portant sur les réflexions d'experts en matière de conciliation travail-famille qui pourraient

être accrédités dans le cadre de la formation obligatoire des membres du Barreau du Québec.

Le comité a écrit un court article dans le Proforma visant à s'assurer que les membres de la section soient informés des travaux du comité et puissent y participer, le cas échéant.

Le comité a comme objectif constant de réitérer, à travers tous ses gestes et actions, l'importance d'assurer aux avocates et avocats du Barreau de Québec la possibilité de concilier leur travail et leurs obligations familiales et ce, dans le meilleur intérêt de tous.

Au-delà, il devient important que la conciliation travail-famille soit accessible à tous, peu importe leur sexe, sans discrimination.

### **Me Claudia P. Prémont, présidente**

Brodeur Prémont Lavoie

#### **Membres :**

- Me *Sophie Cloutier,*  
*Poudrier Bradet*
- Me *Frédéric Delaunay,*  
*Desjardins Groupe d'assurances générales*
- Me *Mélanie Fortin,*  
*Chamberland Gagnon*
- Me *Marie-Douce Huard,*  
*Cain Lamarre Casgrain Wells*
- Me *Thomas Jacques,*  
*Directeur des poursuites criminelles*  
*et pénales*
- Me *Dominique Jolin,*  
*Syndic du Barreau*
- Me *Mathieu Leblanc-Gagnon,*  
*Fasken Martineau DuMoulin*
- Me *Jean-François Pichette,*  
*Langlois Kronstrom Desjardins*
- Me *Annie Quimper,*  
*Poitras Quimper*

### LA RENTRÉE JUDICIAIRE



La bâtonnière de Québec, Me Lise Bergeron, s'adressant à l'assemblée à l'occasion de la cérémonie de la Rentrée.



Me Marcel Aubut, O.C., O.Q., c.r., A. Ed, recevant de la bâtonnière la Médaille du Barreau de Québec, plus haute distinction de la section, visant à souligner l'ensemble des faits marquants de sa carrière, sa contribution au développement du droit, particulièrement dans le domaine du droit sportif, son engagement social, le rayonnement de son implication national et international et ces retombées sur le Barreau et la ville de Québec et la couleur particulière qu'il a su donner à la profession d'avocat par son implication dans son milieu, son sens de l'innovation et sa détermination.



Les récipiendaires de la Médaille du Conseil du Barreau de Québec, visant à souligner leur 75<sup>e</sup> anniversaire (Me Charles Stein), 60<sup>e</sup> anniversaire (Me René Amyot) et 50<sup>e</sup> anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre :

Sur la photo : Me Charles Stein, c.r., entouré de Mes Fernand Morin, Claude Belleau, Pierre F. Côté, c.r., Severin Lachapelle, Monique Perron, Gilles Rivard, c.r., et John A. Boudreau.

*Absent sur la photo : Me René Amyot, c.r., Ad. E.*



Me Christian Trépanier, recevant du président du Jeune Barreau de Québec le prix Louis-Philippe-Pigeon visant à reconnaître et à souligner l'accomplissement d'un acte méritoire ou la contribution exceptionnelle d'un avocat de la section de Québec alors qu'il était membre du Jeune Barreau de Québec.

## 20<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE JUMELAGE ENTRE LE BARREAU DE QUÉBEC ET LE BARREAU DE VERSAILLES

Le 9 septembre 2009, avait lieu, à l'espace des Cageux, un cocktail visant à souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire du Jumelage Québec-Versailles. Plusieurs participants étaient alors réunis, dont nos collègues versaillais, ainsi que de nombreux représentants de la communauté juridique de Québec qui ont été au fil des ans, impliqués de près ou de loin dans le jumelage. Cet anniversaire a été immortalisé par une plaque commémorative affichée à l'entrée de nos bureaux. Des plaques-souvenirs ont aussi été remises à nos amis versaillais, dont : Me Jean Lory, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Versailles, Me Michèle Djian Lascar, présidente de l'Association Versailles-Québec, Me Jean-Luc Lascar, Me Yann Le Guillou, Me Olivier Fontibus, tous deux anciens présidents de l'Association Versailles-Québec, de même que Me Jean-Michel Reynaud et Me Etienne Grumbach, anciens bâtonniers, initiateurs et signataires de l'entente de jumelage.

Du côté québécois, nous avons eu le privilège d'honorer les trois initiateurs de l'entente: Mes Jean Brisset des Nos, Jean Pâquet, Yves Bernatchez de même que notre bâtonnière, Me Lise Bergeron et Me Rénald Beaudry, qui participe aux échanges depuis le tout début du jumelage



Me Yves Bernatchez, M. le bâtonnier Jean Pâquet, Me Jean Brisset des Nos, la bâtonnière Lise Bergeron et Me Rénald Beaudry.



Me Jean-Luc Lascar, Me Michèle Djian Lascar, le bâtonnier Jean Lory et la bâtonnière Lise Bergeron.

## PARTENAIRES MAJEURS

**LE BARREAU DE QUÉBEC A CONVENU D'UN PARTENARIAT DE TROIS(3) ANS AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ). LE CAIJ DEVIENT AINSI PARTENAIRE MAJEUR DE LA FORMATION JURIDIQUE.**



CENTRE D'ACCÈS À  
L'INFORMATION JURIDIQUE

**LE BARREAU DE QUÉBEC A CONVENU D'UN PARTENARIAT AVEC MÉDICASSURANCE POUR OFFRIR À SES MEMBRES UN PROGRAMME D'ASSURANCE (VIE, DÉCÈS, MÉDICAMENTS, FRAIS MÉDICAUX ET DENTAIRES)**



## HOMMAGE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR 2009

---

À l'occasion de l'assermentation collective du 18 décembre 2009, le Barreau remettait *l'Hommage du Lieutenant-gouverneur* à **Me Sarah-Ève Pelletier**.

Me Pelletier a complété son baccalauréat en droit à l'Université Laval, tout en étant membre de l'équipe nationale canadienne de nage synchronisée, discipline qu'elle a pratiquée de nombreuses années. Elle a représenté le Canada lors de deux championnats mondiaux et a récolté cinq titres de championne canadienne. Pour une bonne partie de son parcours universitaire elle a cumulé 40 heures d'entraînement/semaine à ses études en droit tout en conservant une moyenne de 3.9, ce qui lui vaut d'être inscrite au Tableau d'honneur de la faculté de droit. Elle s'est investie sur le plan juridique en collaborant à de nombreuses rédactions. Pendant son baccalauréat, Me Pelletier ira étudier en droit international, pour une session, à l'Université de Montpellier en France où elle obtient son diplôme en droit du sport. Elle a complété son stage au cabinet Heenan Blaikie Aubut à Québec et complète actuellement une maîtrise en droit du divertissement, de la propriété intellectuelle et du sport à l'Université de la Californie à Los Angeles.

Forte d'implications et de représentations auprès de comités arbitraux touchant diverses disciplines sportives, elle accède à la fonction de présidente du Comité national des athlètes en nage synchronisée en janvier 2009. Ses diverses implications l'amènent à effectuer plusieurs conférences de motivation sur les bienfaits du sport auprès d'élèves d'écoles primaires et secondaires, partout au Québec.

En mai 2009, elle recevait le prix *Jeune Femme de Mérite* de la YWCA, à l'occasion du gala annuel qui vise à honorer des femmes au parcours exceptionnel.

Le 14 août 2009 lui était décernée la prestigieuse *Bourse Vicomte Bennett 2009-2010* de l'Association du Barreau canadien. Cette bourse récompense chaque année un étudiant canadien exceptionnel et vise à favoriser un enseignement, un apprentissage et une déontologie juridique de tout premier plan.



La récipiendaire de l'Hommage du Lieutenant-gouverneur 2009, Me Sarah-Ève Pelletier, entourée de l'honorable Paul-Arthur Gendreau, j.c.a., administrateur de la province et représentant le Lieutenant-gouverneur et Madame la bâtonnière de Québec, Me Lise Bergeron.

---

## APPUIS FINANCIERS

**PAR SA PARTICIPATION FINANCIÈRE, LE BARREAU DE QUÉBEC APPUIE LES ORGANISATIONS ET ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :**

**Collège Bart**

**Association des familialistes de Québec**

**Association des avocats de la défense de Québec**

**Jeune Barreau de Québec**

**Faculté de droit - Concours Laskin**

**Fondation de Lauberivière**

**Accueil des étudiants à la faculté de droit de l'Université Laval**

**Association des jeunes juristes de Québec**

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

---

## AUX MEMBRES DU BARREAU DE QUÉBEC

Le 20 avril 2010

Nous avons vérifié le bilan du **Barreau de Québec** au 31 mars 2010 et les états des revenus et dépenses du fonds d'administration générale, du fonds de loyer, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 7451

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario ou, selon le contexte, du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers ou des autres sociétés membres du réseau, chacune étant une entité distincte et indépendante sur le plan juridique.

## ÉTATS FINANCIERS

---

### BARREAU DE QUÉBEC

#### BILAN

Au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents	6 316	-
Placements temporaires (note 4)	124 248	736 625
Comptes débiteurs	12 857	15 198
Intérêts courus à recevoir	4 001	11 970
Frais payés d'avance	7 827	16 898
	<hr/>	<hr/>
	155 249	780 691
<b>Placements</b> (note 5)	660 000	-
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 6)	9 330	13 052
	<hr/>	<hr/>
	824 579	793 743
	<hr/>	<hr/>
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Découvert bancaire	-	1 385
Comptes créditeurs et charges	15 074	12 614
	<hr/>	<hr/>
	15 074	13 999
	<hr/>	<hr/>
<b>Actif net</b>		
<b>Fonds d'administration générale</b>	809 505	779 744
	<hr/>	<hr/>
	824 579	793 743
	<hr/>	<hr/>
<b>Engagements</b> (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil,

 , administrateur

 , administrateur

## ÉTATS FINANCIERS

---

### BARREAU DE QUÉBEC

#### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Fonds d'administration générale			Actif net	
	Investi en immobilisations \$	Non affecté \$	Total \$	Total 2010 \$	Total 2009 \$
<b>Actif net</b>					
Solde d'ouverture	13 052	766 692	779 744	779 744	787 621
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(6 188)	35 949	29 761	29 761	(7 877)
Investissement en immobilisations	2 466	(2 466)	-	-	-
	9 330	800 175	809 505	809 505	779 744

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS FINANCIERS

### BARREAU DE QUÉBEC

#### ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Cotisations	535 844	524 758
Location de casiers	30 376	29 522
Revenus de placements	9 042	31 656
Contributions et commandites	14 379	15 000
Formation	30 790	-
Autres	1 616	1 469
	<u>622 047</u>	<u>602 405</u>
<b>Dépenses</b>		
Salaires et avantages sociaux	190 713	192 327
Allocations (note 12)	109 823	109 703
Loyer	53 265	53 265
Dépenses générales de bureau	48 882	45 225
Frais du conseil, des comités et de formation	53 864	38 877
Frais de fonction – Bâtonnier, premier conseiller et directrice générale	23 799	19 504
Services professionnels	6 682	18 219
Publicité et communications	18 237	5 860
Rentrée du Barreau	17 225	24 297
Télécommunications	14 844	13 960
Exercice illégal	3 010	12 521
Assemblée générale annuelle	10 271	10 638
Relations extérieures	10 768	11 353
Amortissement net des immobilisations corporelles (note 6)	6 188	9 009
Assermentation des nouveaux avocats	7 917	8 405
Cocktail des bénévoles	5 000	5 000
Subventions	2 862	3 300
Frais de congrès – Direction générale	-	1 564
Assurance	1 979	2 114
Entretien et réparations – Équipements	1 052	1 259
Congrès du Barreau du Québec	1 150	10 000
Dîner des anciens bâtonniers	2 668	3 774
Dons – Projet spécial (communications)	-	6 000
Frais de conciliation – Aide juridique	938	406
Visite du Bâtonnier du Québec	-	1 294
Site Web	849	1 558
Créances irrécouvrables	300	522
Dons – Décès	-	156
Galerie des bâtonniers	-	172
	<u>592 286</u>	<u>610 282</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)</b>	<u>29 761</u>	<u>(7 877)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS FINANCIERS

---

### BARREAU DE QUÉBEC

#### FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) du fonds d'administration générale	29 761	(7 877)
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissement net des immobilisations corporelles	6 188	9 009
	35 949	1 132
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	21 841	(14 211)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	57 790	(13 079)
<b>Activités d'investissement</b>		
Placements temporaires	612 377	(247 085)
Placements	(660 000)	-
Produits de disposition de placements	-	250 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 466)	(333)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	(50 089)	2 582
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	7 701	(10 497)
<b>Trésorerie (découvert bancaire) au début de l'exercice</b>	(1 385)	9 112
<b>Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de l'exercice</b>	6 316	(1 385)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTATS FINANCIERS

---

## BARREAU DE QUÉBEC

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

#### 1 STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Barreau de Québec « l'organisme » a été constitué en vertu de la Loi sur le Barreau en 1849. Il a pour principale mission la protection du public.

#### 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

##### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

##### Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration.

##### Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées estimatives suivantes :

	Durée
Équipement de bureau	10 ans
Galerie des bâtonniers	10 ans
Équipement promotionnel	3 ans
Équipement informatique	5 ans

Les contributions reçues à l'égard des immobilisations sont présentées en réduction des immobilisations et sont amorties selon les mêmes méthodes et au même taux que les immobilisations correspondantes.

# ÉTATS FINANCIERS

---

## BARREAU DE QUÉBEC

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

#### **Actifs à long terme**

Lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif ou groupe d'actifs. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif. La juste valeur de ces actifs est déterminée par les flux monétaires actualisés. Au cours de l'exercice, aucune perte de valeur n'a été constatée.

#### **Constatation de produits**

L'organisme utilise la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Cette méthode implique que les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### **Impôts sur les bénéfices**

Le Barreau de Québec est un organisme sans but lucratif. En conséquence, aucun impôt sur les bénéfices n'est présenté dans ses états financiers.

#### **Contributions en biens et services**

Les dons de fournitures et de services sont comptabilisés aux livres lorsqu'il s'agit de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement et dont la juste valeur marchande peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

#### **Instruments financiers**

Le 1<sup>er</sup> avril 2007, l'organisme a adopté les chapitres suivants du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et des dérivés non financiers. Ces instruments financiers doivent être classés dans des catégories définies. Ce classement détermine la façon dont chaque instrument est évalué ainsi que le mode de présentation des gains et des pertes s'y rapportant.

# ÉTATS FINANCIERS

---

## BARREAU DE QUÉBEC

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

L'organisme a effectué les classements suivants :

Les placements temporaires ainsi que les placements sont classés dans les « Actifs détenus à des fins de transaction » et évalués à la juste valeur. De plus, les gains ou pertes sont constatés dans l'état des revenus et dépenses ou affectés aux apports reportés, dans la mesure où les affectations d'origine externe exigent l'inclusion des produits financiers dans ces soldes.

Les comptes débiteurs sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire et les comptes créditeurs et charges sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535 intitulé « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863 intitulé « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1535 s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 et détaille les informations à fournir relativement :

- aux objectifs, politiques et procédures de gestion du capital;
- à certaines données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital;
- à la conformité aux exigences réglementaires relatives au capital et les conséquences de non-conformité à ces exigences.

Les chapitres 3862 et 3863 détaillent l'ensemble des obligations d'information et des règles de présentation applicables aux instruments financiers, remplaçant le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces nouvelles normes exigent la divulgation d'informations additionnelles sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels l'organisme est exposé et la façon dont ce dernier gère ces risques.

L'organisme a choisi d'appliquer le chapitre 3861 au lieu des chapitres 3862 et 3863. Le chapitre 3861 s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

# ÉTATS FINANCIERS

---

## BARREAU DE QUÉBEC

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

### 3 NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Conventions comptables en vigueur

Plusieurs modifications ont été apportées aux normes applicables aux organismes sans but lucratif dans le Manuel de l'ICCA en septembre 2008. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces modifications n'ont pas eu d'impact important sur les états financiers de l'organisme et visent les normes suivantes :

a) Chapitre 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif »

Ce chapitre a été modifié afin :

- d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets et plutôt de laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne;
- de préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans l'opération en cause;
- de rendre le chapitre 1540 « États des flux de trésorerie » applicable aux organismes sans but lucratif;
- de rendre le chapitre 1751 « États financiers intermédiaires » applicable aux organismes sans but lucratif qui établissent des états financiers intermédiaires selon les PCGR du Canada.

b) Chapitre 4430 « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif »

Ce chapitre a été modifié afin de fournir des directives supplémentaires sur l'utilisation appropriée de l'exemption relative au champ d'application pour les petits organismes sans but lucratif dont il est question au paragraphe 4430.03.

c) Chapitre 4460 « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif »

Ce chapitre a été modifié afin de rendre son libellé conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ».

# ÉTATS FINANCIERS

## BARREAU DE QUÉBEC

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

- d) Chapitre 4470 « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir »

Ce nouveau chapitre établit des normes sur les informations à fournir par les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Les principales caractéristiques du nouveau chapitre sont les suivantes :

- l'obligation, pour une entité qui impute ses frais d'appel à la générosité publique et ses charges de fonctionnement général à d'autres fonctions, d'indiquer les méthodes comptables adoptées aux fins de la ventilation des charges entre les fonctions, la nature des charges ainsi ventilées ainsi que la clé de répartition qui a été utilisée;
- l'obligation pour l'entité d'indiquer les montants ventilés à partir des frais d'appel à la générosité publique et des charges de fonctionnement général, respectivement, ainsi que les montants et les fonctions auxquels ils ont été imputés.

#### 4 PLACEMENTS TEMPORAIRES

##### Placements détenus à des fins de transaction

	2010		2009	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Certificats de placement garantis</b>				
<b>Obligation d'épargne</b>				
<b>Épargne Placements Québec</b> Échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2019, portant intérêt à 1,15 %	124 248	124 248	-	-
<b>Certificats de placement garantis</b>				
<b>Banque Royale du Canada</b> Échus	-	-	736 625	736 625
	<u>124 248</u>	<u>124 248</u>	<u>736 625</u>	<u>736 625</u>

# ÉTATS FINANCIERS

## BARREAU DE QUÉBEC

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

#### 5 PLACEMENTS

##### Placements détenus à des fins de transaction

	2010		2009	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Certificats de placement garantis</b>				
<b>Banque Royale du Canada</b>				
Échéant le 4 mai 2011, portant intérêt à 0,50 % l'an 1 et à 3 % l'an 2	300 000	300 000	-	-
Échéant le 4 mai 2012, portant intérêt à 0,50 % l'an 1, 1,5 % l'an 2 et à 4,5 % l'an 3	300 000	300 000	-	-
Échéant le 6 novembre 2011, portant intérêt à 0,4 % l'an 1 et 2,5 % l'an 2	60 000	60 000	-	-
	<u>660 000</u>	<u>660 000</u>	-	-

#### 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Équipement de bureau	118 617	111 194	116 860	106 904
Galerie des bâtonniers	11 000	4 492	11 000	3 392
Équipement promotionnel	3 991	3 991	3 991	3 990
Équipement informatique	23 737	21 836	23 028	19 939
Moins :				
Contributions	(16 476)	(9 974)	(16 476)	(8 874)
	<u>140 869</u>	<u>131 539</u>	<u>138 403</u>	<u>125 351</u>
Amortissement cumulé	<u>131 539</u>		<u>125 351</u>	
	<u>9 330</u>		<u>13 052</u>	

# ÉTATS FINANCIERS

---

## BARREAU DE QUÉBEC

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

#### 7 EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une facilité de crédit sous forme de marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 50 000 \$. La marge de crédit d'exploitation est remboursable sur demande et porte intérêt au taux de base majoré de 1 %.

#### 8 FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie nets provenant des (utilisés pour les) éléments hors caisse du fonds de roulement se résument comme suit :

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	\$	\$
Comptes débiteurs	2 341	(5 818)
Intérêts courus à recevoir	7 969	706
Frais payés d'avance	9 071	(12 424)
Comptes créditeurs et charges	2 460	3 325
	<hr/>	<hr/>
	21 841	(14 211)

#### 9 RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau de Québec participe à un régime de retraite interentreprises pour ses employés. La charge de retraite au titre de ce régime correspond à la cotisation de l'organisme. En 2010, cette charge s'élève à 10 149 \$ (9 135 \$ en 2009).

#### 10 ENGAGEMENTS

Une entente de location d'une durée résiduelle de trois ans est en vigueur pour un loyer annuel de 53 265 \$, représentant un engagement total de 159 795 \$, sous réserve de l'indexation pour les deux dernières années du bail.

#### 11 INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Juste valeur

Les placements temporaires sont évalués à la juste valeur. Les comptes débiteurs, les intérêts courus à recevoir et les comptes créditeurs et charges sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

##### Risque de crédit

Les comptes débiteurs se composent principalement de taxes sur intrants remboursables ainsi que de sommes à recevoir des cotisations annuelles de ses membres. Au 31 mars 2009, aucun solde individuel n'est important et l'organisme est d'avis qu'il n'y a pas de risque de crédit important compte tenu de la nature des comptes débiteurs.

# ÉTATS FINANCIERS

---

## BARREAU DE QUÉBEC

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

Les placements temporaires de l'organisme se composent exclusivement de certificats de placement garantis par une grande banque canadienne.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de l'organisme de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

Les passifs financiers de l'organisme viennent tous à échéance dans moins d'un an.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux sur la valeur économique des actifs nets.

La plupart des éléments d'actif et de passif ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt. L'exposition de l'organisme aux risques de fluctuations des taux d'intérêt n'est donc pas significative.

## 12 DÉTAIL DES ALLOCATIONS

	2010	2009
	\$	\$
<b>Allocations</b>		
Bâtonnier	46 048	45 577
Premier conseiller	15 349	15 193
Jeune Barreau de Québec	41 000	41 000
Nouveaux parents	7 426	7 933
	<hr/>	<hr/>
	109 823	109 703
	<hr/>	<hr/>





